

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 décembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 8 décembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n° 54_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, André MORARD, Aline SIMOES Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Marie TROUILLET

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU M49

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 13_2025 du 10/03/2025 validant le plan de financement pour les travaux de renforcement des conduites d'adduction des sources de la Chèvrerie et de Fontaine. Ce plan de financement prévoyait, en partie, le financement des travaux par un emprunt. Or, celui-ci n'a pas été inscrit au budget 2025 ce qui empêche de consulter les organismes bancaires.

De ce fait et afin de finaliser le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt début janvier 2026 de 150 000 € et de l'inscrire budget 2025.


Sur cet exposé, Monsieur le Maire propose donc au Conseil de modifier le budget eau 2025 comme suit :

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 2156 :	+ 150 000 €	Article 1641 :	+ 150 000 €
Total :	+ 150 000 €	Total	+ 150 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2025 ainsi présentée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET
---	---	---

